

# Matinée d'ateliers sur les budgets participatifs Compte-rendu

1er juin 2018 - Forum métropolitain du Grand Paris  
55 rue de Lyon 75012 Paris

En partenariat avec la Caisse des dépôts et le Forum métropolitain du Grand Paris, Décider ensemble a organisé une matinée d'ateliers sur le thème des budgets participatifs. L'objectif de cette rencontre était de produire des orientations et des recommandations en vue de constituer un réseau de réflexion sur les budgets participatifs en France, en lien avec la Caisse des dépôts. Les quatre ateliers de préfiguration ont chacun réuni une dizaine de participants, encadrés par un modérateur dédié.

## Ouverture

[Retour sur les expériences de budget participatif de New York et de Prague](#) - Katharina Horst, D21

[Budgets participatifs : comment assurer leur impact démocratique ?](#) - Yves Sintomer, Université Paris 8

## Ateliers

[Table 1. Cahier des charges d'un outil de budget participatif : articulation entre le numérique et le présentiel](#) (Modération Katharina Horst et Clément Girard, D21)

[Table 2. Mesure d'impact, quels indicateurs ?](#) (Modération Antoine Bézard, [lesbudgetsparticipatifs.fr](http://lesbudgetsparticipatifs.fr))

[Table 3. Le budget participatif dans les grandes aires urbaines et les enjeux d'inclusion. Avec les exemples de Paris et New York.](#) (Modération André Jaunay, Forum Métropolitain du Grand Paris)

[Table 4. Le budget participatif comme moyen d'inclusion sociale ?](#) (Modération : William Arhip-Paterson, Université Paris 1 – Mairie de Paris)

## Ouverture

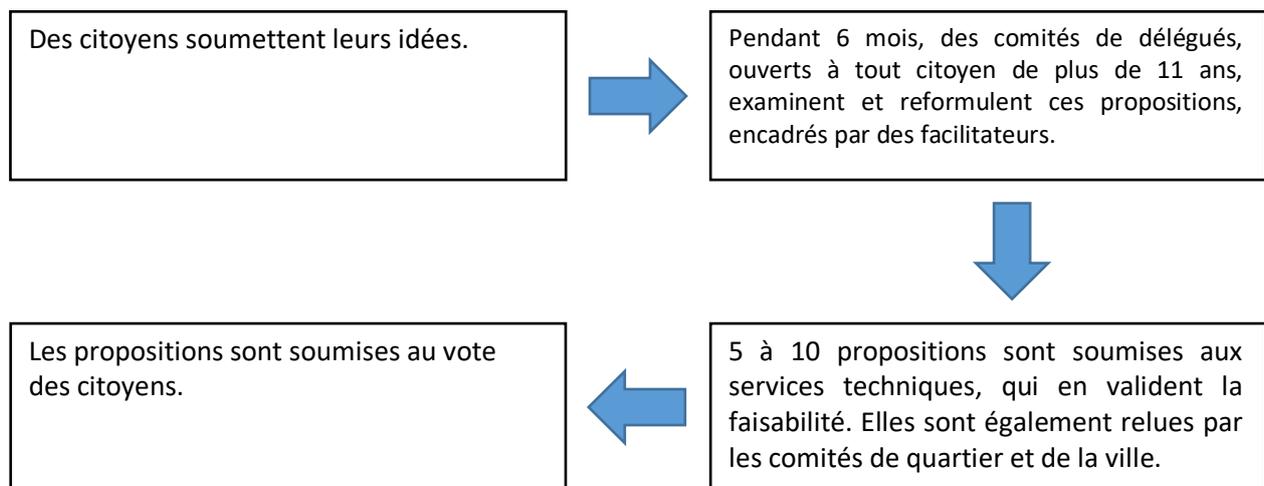
Les deux présentations d'ouverture, réalisées par Katharina Horst et Yves Sintomer, portaient sur « ce qu'on sait déjà » à propos de la mise en œuvre de budgets participatifs par les collectivités. Y ont été notamment abordés :

- 1) Les objectifs assignés aux budgets participatifs et les manières de mesurer leur impact (indicateurs et formes d'évaluation, existantes ou nécessaires) ;
- 2) La question de l'inclusion et de la participation : quels outils sont utilisés pour assurer la participation de tous, avec quels effets ?
- 3) Ce que le passage d'une expérimentation à un dispositif pérenne implique : comment éviter l'essoufflement ?

**Katharina Horst, D21 - Retour sur les expériences de budget participatif de New York et de Prague ([présentation disponible en ligne](#))**

### **Les budgets participatifs à New York - un processus décentralisé**

A New York, les budgets participatifs sont mis en œuvre par des maires de quartiers qui se sont engagés volontairement pour porter cette initiative, et qui forment à ce titre un Conseil des maires de quartier. Un maire de quartier consacre environ 1 million de dollars au budget participatif à chaque édition. Le système de budget participatif à New York fonctionne de la manière suivante dans chaque quartier :



Ce système repose pour l'essentiel sur le bénévolat. De grandes campagnes de recrutement se tiennent donc tout au long du processus.

Initiés en 2012, les budgets participatifs new yorkais connaissent aujourd'hui un léger déclin : une baisse du nombre de maires de quartier engagés dans ce processus, des budgets alloués à l'initiative et du nombre de votants a été constatée cette année.

Les budgets participatifs demeurent toutefois régis par l'une des valeurs-phares de la ville de New-York : l'inclusion. Des activités de communication sont réalisées dans des espaces publics et des campagnes s'adressent à des publics éloignés des institutions. Le site web demeure quant à lui minimaliste et le vote électronique, institué seulement en 2016, ne constitue que 30% de l'ensemble des votes. Une stratégie réussie : aujourd'hui, les personnes impliquées

dans l'initiative des budgets participatifs (en tant que votants ou porteurs de projets) sont en large partie issues des classes populaires.

Les points forts :

- Participation de population éloignée de vie citoyenne
- Un budget conséquent (même s'il est modeste comparé au budget d'investissement)
- Mobilisation de bénévoles.

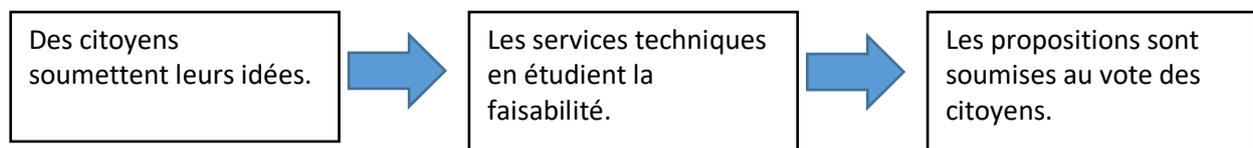
Les points faibles :

- Effet de filtrage lors de la relecture des propositions par les comités de la ville, de quartiers et par les services techniques.
- Effet de politisation.
- Moindre créativité des propositions.

### ***Les budgets participatifs à Prague - un processus fédéraliste***

Expérimentés pour la première fois en 2014 à la suite d'une pétition citoyenne lancée en 2012, les budgets participatifs de Prague concernent aujourd'hui 57 sections réparties dans 22 quartiers de la ville. Chaque mairie de quartier organise son propre budget participatif, et elle bénéficie d'une subvention de la mairie centrale du même montant que celui établi par le quartier (donc 50% de l'enveloppe allouée). L'initiative tend à prendre un peu plus d'ampleur chaque année, même si elle repose sur un système expérimental – voire artisanal – soutenu par des partenariats. De plus, l'enveloppe budgétaire demeure faible : chaque projet bénéficie d'une enveloppe allant de 20 000 euros à 50 000 euros.

Le système du budget participatif à Prague fonctionne de la manière suivante :



***Tandis que le système new-yorkais a un objectif d'inclusion social, celui de Prague s'appuie sur une valeur d'universalité*** : de multiples canaux de communication doivent permettre de toucher un public aussi large que possible et la combinaison de méthodes de vote numérique et présentielle vise à faciliter la participation.

En conclusion, on constate :

- Une participation plus importante à Prague qu'à New York : 8% des Pragoïses prennent part au budget participatif, contre 3% des New Yorkais.
- Une participation plus importante des classes moyennes à Prague qu'à New York.
- Une dimension sociale moins forte à Prague qu'à New York.
- Un vote essentiellement numérique à Prague et surtout présentielle à New York.

***Dans les deux cas, le budget participatif est surtout conçu comme un outil pédagogique visant à réconcilier les citoyens avec les institutions et à les impliquer davantage dans la vie de la Cité. Il ne s'agit pas d'un outil de gestion budgétaire ou de co-décision. Les exemples de New York et de Prague tendent par ailleurs à démontrer que le succès d'un budget participatif est conditionné par la volonté politique dont il fait l'objet et les outils professionnels qui lui sont consacrés.***

[Retour en haut](#)

## **Yves Sintomer, Paris 8 – Budgets participatifs : comment assurer leur impact démocratique ?**

Si les budgets participatifs étaient sur le déclin dans les années 2000, on constate aujourd'hui un renouveau du dispositif, en France et à l'étranger. Face à un tel phénomène on peut s'interroger sur les raisons de cet essor : pourquoi le budget participatif connaît-il actuellement un renouveau ? A quels besoins répond-il ? Quelles sont les conditions du succès d'une telle initiative ?

Dans un premier temps, il importe de s'interroger sur les **raisons qui amènent une collectivité à lancer un budget participatif**. Cette initiative peut d'abord constituer une réponse à un effet de mode ou une stratégie de communication politique. Néanmoins, si le budget participatif se réduit à cela, alors il risque de s'essouffler rapidement, et la crise démocratique pourrait s'en trouver aggravée.

Le budget participatif doit, avant toute chose, tendre vers les trois objectifs suivants :

- Transformer la politique, démocratiser la démocratie, en s'inscrivant dans les dynamiques politiques locales.
- Transformer la société, en promouvant la justice sociale, l'inclusion sociale et la capacité d'agir (des outsiders notamment). On notera que la dimension inclusive du budget participatif est particulièrement forte en Amérique latine, tandis qu'elle reste faible en Europe.
- Transformer l'administration, en y renforçant l'idée que les services publics doivent être au service du public.

Le budget participatif ne doit en revanche pas être conçu comme un outil budgétaire ou de planification stratégique.

Les raisons de la mise en œuvre d'un budget participatif étant clarifiées, on peut désormais se demander **dans quelle mesure ce dispositif peut promouvoir une dynamique de participation large et inclusive**. On constate que le taux de participation dans le cadre de budgets participatifs s'établit généralement entre 5 et 10%. Cela peut sembler peu si l'on compare ces chiffres avec la participation électorale. Il s'agit en revanche d'un taux important si on le compare au nombre d'élus, ou même au nombre de militants influant indirectement sur les décisions.

Outre le nombre de participants au budget participatif, il importe de mener une réflexion de fond sur le public que le dispositif cible. Comment le budget participatif peut-il promouvoir une dynamique de participation inclusive ? La culture politique locale est relativement déterminante : en Amérique latine, ce sont les classes populaires qui tendent à s'approprier le dispositif ; en Europe, en revanche, ce sont essentiellement les classes moyennes qui s'en emparent. Les pays européens doivent donc faire preuve d'une grande volonté politique, se traduisant notamment par la mobilisation de moyens humains et financiers supplémentaires, ainsi que par la mise en place d'un système d'évaluation pertinent, en vue de répondre à cet objectif d'inclusion sociale.

La mise en place de budgets participatifs en Europe est un phénomène répandu, et pourtant, la longévité des budgets participatifs européens est généralement très faible, ceux-ci ne passant que rarement le cap de la simple expérimentation. Dans ce cadre, comment faire des budgets participatifs une politique pérenne ? En vue de répondre à cette question, on peut s'appuyer sur l'exemple du Portugal, pays européen présentant le plus grand nombre de

budgets participatifs rapportés à la population. On peut dire que **la légitimité et la pérennité d'un budget participatif dépendent notamment de :**

- La **clarté des objectifs à atteindre**, sur lesquels il importe de mener une réflexion de fond avant même de lancer l'initiative. Si la mise en place d'un budget participatif ne constitue qu'une réponse à un effet de mode ou une stratégie de communication politique, l'initiative ne s'inscrira pas dans une politique de long-terme.
- La **mise en place d'un système hybride et innovant**. Le budget participatif doit à la fois répondre aux conditions du contexte local, tout en tenant compte des bonnes pratiques identifiées lors de la mise en œuvre d'autres budgets participatifs. En outre, l'établissement d'un réseau de budgets participatifs peut permettre aux porteurs de ces dispositifs de partager leurs expériences et d'éviter à leur tour les erreurs communes.
- La **mobilisation de moyens stables sur le long-terme**. La pérennité d'un budget participatif ne peut être exclusivement assurée par des bénévoles ou des volontaires en service civique de manière durable. Il importe que l'engagement des fonctionnaires et des chargés de mission dans le cadre de cette initiative soit reconnu matériellement et symboliquement. On notera par ailleurs que certaines entreprises privées se sont engagées dans le champ de la participation, à travers la mise en place de dispositifs visant à traiter les contributions – un travail complexe et chronophage, difficile à réaliser pour les collectivités.
- **L'articulation de la réforme de l'administration avec celle de la politique participative**. Il est urgent d'établir une nouvelle culture administrative, incitant les décideurs à tenir compte des demandes et suggestions des habitants. Il importe également d'adapter les procédures budgétaires et les modes de comptabilité aux nouvelles dynamiques participatives. On pourrait par exemple imaginer, pour certains projets, la mise en place d'un financement citoyen qui serait complémentaire au financement public.
- La **priorisation et les jeux d'échelles**. Les porteurs de budgets participatifs doivent veiller à ne pas minimiser ce qu'ils jugent être de petites choses et négliger ainsi le quotidien, au profit de projets de plus grande ampleur. Dans le même temps, les grands choix ne doivent pas non plus être laissés de côté.
- Le **processus délibératif et le travail de synthèse**. Internet et les réseaux sociaux montent actuellement en puissance dans le monde de la concertation. La participation en ligne doit toutefois être accompagnée et dynamisée : il est facile de lancer un vote en ligne dans le cadre d'un budget participatif ; il est bien plus compliqué d'encadrer un débat en ligne et d'établir une synthèse de l'ensemble des contributions d'utilisateurs de réseaux sociaux sur un projet visant à promouvoir l'intérêt général. Les seuls algorithmes ne peuvent permettre au processus de délibération d'aboutir. En effet, on n'a pas encore élaboré de dispositif ou d'algorithme qui serait à la fois techniquement fiable et politiquement pensé en vue de produire une synthèse des contributions et échanges des citoyens sur un projet donné. Or, un budget participatif ne peut se réduire à un petit référendum en ligne, et le processus délibératif demeure essentiel dans le cadre d'un tel dispositif.
- Sa **portée décisionnelle**. Si la participation des habitants demeure consultative et n'aboutit pas à une décision ou une co-décision entre habitants et décideurs, le dispositif du budget participatif perdra en légitimité et ne subsistera pas sur le long-terme. De plus,

la co-décision ne doit pas uniquement porter sur des détails ; elle doit aussi trancher des enjeux importants, y-compris les priorités budgétaires, sans quoi le budget participatif peut perdre de son dynamisme au fil du temps.

- Sa **dimension politique**. La volonté politique est essentielle à la mise en place d'un budget participatif. Par ailleurs, on n'a sans doute jamais vu un combat électoral perdu à cause d'un projet de budget participatif. Néanmoins, il importe que l'initiative ne soit pas polluée par le jeu politique et ne se réduise pas à une stratégie de communication. Le budget participatif doit répondre à des attentes et engendrer des résultats concrets, sans quoi il serait contreproductif. Il doit s'inscrire dans une politique globale, portée sur le long-terme.

[Retour en haut](#)

## Ateliers

Les ateliers en table ronde se sont déroulés en deux temps :

- Un premier temps d'échange d'expériences entre les participant.e.s, à partir de questions thématiques ciblées selon les groupes.
- Un deuxième temps de formalisation de recommandations pour un réseau d'échange entre les praticiens du budget participatif.

### Table 1 : Cahier des charges d'un outil de budget participatif : articulation entre le numérique et le présentiel

*Modération : Katharina Horst et Clément Girard, D21*

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un budget participatif, les porteurs du dispositifs sont amenés à se questionner sur les outils qu'ils souhaitent mobiliser pour faciliter la participation des habitants, outils numériques et présentiels. Les deux types d'outils sont souvent utilisés simultanément, dans la mesure où ils permettent de toucher des publics différents.

Les outils numériques, comme les plateformes en ligne et les affiches numériques publiques, permettent d'accélérer le temps de vote, surtout lorsque la participation est anonymisée et qu'aucune information personnelle n'est demandée. En revanche, ils peuvent engendrer des problèmes techniques. Par ailleurs, si le porteur du budget participatif choisit de faire appel à un prestataire (expert en informatique, consultant numérique) et/ou opte pour des affiches numériques, ces outils peuvent générer des coûts importants. Enfin, le recours exclusif à des outils numériques peut exclure certains publics, notamment du fait de la fracture numérique.

Les méthodes présentielles, comme l'organisation de réunions publiques et la sollicitation d'acteurs de proximité chargés de sensibiliser les habitants aux démarches participatives et aux finances locales, permettent quant à elles de faire de la pédagogie et d'accompagner les publics dans leurs engagements citoyens. Elles permettent également de cibler des publics plus éloignés des institutions et des personnes dont l'accès au numérique est limité. Toutefois, comme les outils numériques, les méthodes présentielles tendent elles aussi à cibler toujours les mêmes types de publics (retraités, habitants engagés dans le monde associatif...).

Deux éléments sont donc au cœur de la définition du cahier des charges :

- (1) Les porteurs de budgets participatifs soulignent le fait que les outils numériques et les méthodes présentielle sont complémentaires. Il faut donc penser leur articulation. Par exemple, le recours à des outils numériques n'exclut pas la mobilisation d'agents chargés d'informer et d'accompagner les habitants dans leurs démarches participatives sur le terrain (sur les places publiques, lors d'un marché par exemple).
- (2) Dans un cas comme dans l'autre, le traitement des données et la transparence constituent des enjeux capitaux : le porteur de budget participatif doit rendre compte de la manière dont les données sont traitées, notamment si des données personnelles sont demandées aux participants en vue d'établir des statistiques sociodémographiques lors de l'évaluation du dispositif. De plus, le porteur doit rendre transparente la manière dont les projets sont sélectionnés, mis en œuvre et suivis, sans quoi le budget participatif pourrait perdre de sa légitimité. Cet enjeu de transparence pose la question de la responsabilité : la mise en place d'un budget participatif implique que la responsabilité de la collectivité / du porteur, du prestataire et du citoyen soit clairement identifiée en amont.

### **Recommandations pour un réseau d'échange sur des budgets participatifs**

*Forme du réseau* : le réseau doit être d'envergure nationale, mais travailler à différentes échelles – métropolitaine, intercommunale, régionale, nationale, voire internationale. Il pourrait viser à rationaliser les différents réseaux existants, dont l'ANPP, les RNB, l'ICPC.

Le réseau pourrait s'appuyer sur des outils/plateformes numériques facilitant les échanges (outils de mise en réseau). Il faudrait pour cela réaliser une recherche sur les outils numériques existants (comparer leur fonctionnement, coût etc). Il importerait aussi de travailler sur le design de la plateforme.

Toutefois, il faudrait également maintenir des rencontres régionales en présentiel, des événements de différentes ampleurs, à différentes échelles.

*La place des différents acteurs au sein du réseau* : à qui le réseau serait-il ouvert ?

- La place des collectivités : le réseau leur permettrait d'échanger, de partager leurs expériences, de mobiliser des outils et, si besoin, d'être accompagnées dans la mise en place de leur budget participatif. Elles rentreraient en lien les unes avec les autres via la plateforme numérique, mais également lors de rencontres nationales, régionales, intercommunales, métropolitaines. En outre, ces rencontres seraient aussi l'occasion pour elles d'avoir une vitrine et de rendre compte de leurs démarches participatives auprès des autres acteurs.

La place des habitants : Les habitants pourraient très bien être impliqués dans le réseau : ils pourraient par exemple participer à la rédaction du cahier des charges du budget participatif et au design du réseau. Le réseau pourrait aussi capitaliser les témoignages d'habitants qui ont participé à un budget participatif.

On pourrait aussi envisager la mise en place de délégations d'habitants par ville lors des rencontres. En outre, ces rencontres pourraient être rendues accessibles à tous à travers une captation vidéo.

- La place des prestataires : afin que les prestataires puissent échanger sur les solutions techniques mises en œuvre dans le cadre des budgets participatifs, on pourrait imaginer l'organisation d'une rencontre réunissant les prestataires uniquement.

- La place des élus : le réseau pourrait donner une vitrine aux élus ayant mis en place un budget participatif au sein de leur collectivité. Il pourrait par ailleurs accompagner les élus souhaitant lancer un budget participatif ; mettre en lien les élus expérimentés en la matière avec ceux qui souhaiteraient se lancer. Enfin, il pourrait contribuer à acculturer les collectivités aux démarches participatives, et aux budgets participatifs en particulier (y compris les élus qui ne sont pas convaincus). Le réseau des budgets participatifs doit donc coopérer avec les réseaux d'élus (AMF, ADCF...).

*Le fond* : le réseau doit permettre de co-créeer et de mettre les expériences en commun. En particulier, le réseau pourrait permettre de :

- Mettre en place un annuaire, mobilisable par l'ensemble des membres du réseau.
- Comparer les démarches, en précisant les caractéristiques des territoires sur lesquels les budgets participatifs ont été mis en place, l'expérience des collectivités en la matière, les objectifs fixés.
- Réaliser une enquête commune sur « ce qui fonctionne » (en précisant les coûts de chaque méthodes et outils) et sur ce qui ne fonctionne pas.
- Mettre en commun l'expertise de proximité ; les outils présentiels et numériques déployés (plateforme numérique, méthodes d'animation, outils de communication – flyers, affiches) ; mettre en place des formations.
- Echanger sur les critères et formes d'évaluation. Partager les outils d'évaluation et de traitement des données - formulaires d'évaluation, formulaires capitalisant les retours des prestataires, méthodes de traitement des données, méthodes de retours aux habitants etc.
- Réaliser des fiches pratiques et des fiches méthodologiques (pour chaque étape de cadrage, de la campagne à l'évaluation ; pour connaître notamment les aspects juridiques du budget participatif ; pour comprendre le rôle du lobbying ; pour connaître les différents modèles expérimentés), facilement mobilisables, par les petites collectivités notamment (travail de vulgarisation des méthodes).
- Proposer des idées à tenter : par exemple, dans le cadre du dépôt des projets, comment peut-on aider les participants à formuler leur projet ? Pourrait-on envisager l'usage de vidéos ? Pourrait-on faire un appel à la réalisation d'idées ? Pourrait-on mettre en place une plateforme pour réaliser un financement participatif du réseau du budget participatif ?
- Communiquer sur les budgets participatifs auprès des autres acteurs. On pourrait par exemple organiser un tour de France des budgets participatifs, visant à sensibiliser les différents acteurs (habitants, élus, entreprises) aux démarches participatives.

[Retour en haut](#)

## Table 2. Mesure d'impact, quels indicateurs ?

Modération : Antoine Bézard, [lesbudgetsparticipatifs.fr](http://lesbudgetsparticipatifs.fr)

### Quels sont les objectifs (politiques / techniques) du budget participatif à évaluer ?

- L'inclusion, l'ouverture à de nouveaux publics, plus éloignés des institutions. L'intérêt du grand public pour les démarches participatives.
- L'équité entre les territoires.
- Le vivre-ensemble, la création de lien social.
- Le renouvellement de la confiance entre les différents acteurs, et notamment entre habitants et décideurs.
- La transversalité.
- La promotion d'une dynamique de co-construction parmi les habitants (arrêter les doléances).
- La promotion du pouvoir d'agir.
- La pédagogie auprès des citoyens, notamment sur les questions financières ; le fait de faire émerger la priorisation des habitants quant aux améliorations de leur cadre de vie.
- L'accompagnement des porteurs de projets.
- La créativité.
- L'évaluation et la diffusion de l'expérience.
- Le fait de repérer les jeunes talents.
- L'innovation (sociale, économique).

### Liste des indicateurs et mesures possibles

A partir de ces objectifs, on repère quatre grands critères d'évaluation :

#### 1) L'équité – l'inclusion :

Comment faire pour que le BP ne profite pas seulement aux classes aisées ?

Les expériences de Rennes et de Grenoble (entre autres) montrent que les habitants des quartiers prioritaires sont nombreux à déposer des projets, mais que peu d'entre eux sont lauréats. Dans ces deux villes, la majorité du budget participatif a été consacrée à des projets du centre-ville. Il importe donc de développer un accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers prioritaires, et de sensibiliser l'ensemble des habitants au budget participatif afin qu'ils s'approprient la démarche. En outre, on constate que lorsque les projets sont co-construits par plusieurs habitants, ils sont plus solides. De plus, il est essentiel de proposer le vote papier dans tous les quartiers, et non seulement le vote numérique, en vue de toucher tous les publics.

Critères possibles pour évaluer l'équité et l'inclusion :

- Identifier le nombre de projets déposés dans les quartiers prioritaires.

- Identifier le nombre de projets lauréats dans ces territoires. Si le nombre de projets lauréats est moins important dans les quartiers prioritaires, mettre en place le vote papier et sensibiliser les habitants de ces territoires au budget participatif afin qu'ils s'approprient le dispositif. Proposer un accompagnement renforcé des porteurs de projets issus des quartiers prioritaires, en associant sur les associations locales par exemple.
- Identifier les profils des personnes qui participent et de celles qui ne participent pas (âge, sexe, quartier de résidence, milieu socio-économique...). Cette évaluation peut se traduire par la réalisation d'une enquête sur le terrain après le vote des projets (cela évite de demander aux personnes leurs renseignements personnels au moment où elles participent, et cela permet de connaître le profil de celles et ceux qui ne participent pas). On souligne l'importance de la dimension présentielle pour cette évaluation : il importe d'aller vers les habitants.
- Identifier *comment* les personnes participent en fonction de leur profil (porteurs de projet, vote présentiel, vote en ligne), dans le cadre de cette même enquête par exemple.

## 2) *La confiance – la transversalité :*

Le budget participatif doit permettre de favoriser la confiance entre 3 types d'acteurs principaux : les citoyens, les élus et les services.

- Les citoyens :

Il importe qu'ils s'insèrent dans une démarche constructive et comprennent les contraintes techniques et budgétaires des collectivités.

Critère d'évaluation possible : après le budget participatif, poser aux participants la question « Avez-vous le sentiment de mieux comprendre les contraintes d'une collectivité ? ».

- Les élus :

Il importe qu'ils travaillent de manière plus transversale, et qu'ils réorientent les politiques publiques en fonction des retours des citoyens.

Critère d'évaluation possible : après le budget participatif, poser aux élus la question « Vous sentez-vous plus proches des préoccupations des habitants ? »

- Les services :

Il importe qu'ils travaillent eux aussi davantage en lien avec les habitants et qu'ils s'adaptent en fonction des besoins perçus sur le terrain. Critère d'évaluation possible : après le budget participatif, poser aux services les questions « Connaissez-vous mieux les besoins des habitants ? » ; « Le budget participatif a-t-il amené de l'innovation dans les services ? » ; « Les services sont-ils plus transparents vis-à-vis des habitants ? »

Plus généralement, il peut également être intéressant d'évaluer le lien social promu par le budget participatif, en posant à l'ensemble des acteurs la question : « Avez-vous rencontré de nouvelles personnes grâce à l'initiative ? »

Enfin, la collectivité pourrait mener une enquête visant à déterminer si les votants du budget participatif sont les mêmes que les votants des élections municipales.

## 3) *La gouvernance interne de la collectivité :*

Dans le cadre de la mise en place d'un budget participatif, c'est toute la gouvernance interne de la collectivité qui doit s'adapter à la nouvelle dynamique participative. La gouvernance interne peut donc être évaluée au sein des services à partir des critères suivants (déjà mise en place à Montreuil) :

- L'appropriation : le plus souvent, les services découvrent le budget participatif en même temps que les habitants. Il faut donc un temps d'appropriation pour bien en comprendre les règles, et éviter ainsi les effets d'aubaine et les opportunités (« ce projet va dans le sens que je souhaitais, je m'en saisis »). Ce temps d'appropriation peut également permettre aux services bien comprendre qui fait quoi dans le cadre du budget participatif (notamment entre les services techniques et les décideurs). Enfin, il peut leur permettre de mieux communiquer ensuite sur le dispositif auprès des publics. Ces critères peuvent s'évaluer à travers un questionnaire.
- Le temps passé et les moyens alloués au budget participatif : ce critère d'évaluation peut permettre de déterminer si certains services ont besoin d'aide (sur-mobilisés) et si certains services ont adopté des méthodes inadaptées / inefficaces (ou à l'inverse, des méthodes prometteuses). Cela peut être évalué à travers un monitoring (enquête à titre déclaratif).
- Les difficultés rencontrées : ce critère peut être évalué à travers des entretiens de suivi et des réunions de bilan, où l'on s'interroge sur ce qui a fonctionné, ce qui a moins bien, voire pas, fonctionné, ce qu'il faut poursuivre, ce que l'on arrête et ce que l'on tente la prochaine fois.
- La satisfaction : ce critère peut être évalué à travers un questionnaire distribué aux agents, comprenant les questions suivantes : « La communication a-t-elle été efficace ? satisfaisante ? » ; « Vous retrouvez-vous dans cette initiative ? Le budget participatif répond-il à vos aspirations ? »

#### **4) Les projets – la créativité :**

L'évaluation du caractère innovant et créatif d'un projet peut sembler très subjective. On peut toutefois proposer les critères d'évaluation suivants, à appliquer à chaque projet par un jury tiers :

- Un projet de ce type a-t-il déjà été réalisé sur le territoire / en France ? ;
- Le projet s'inscrit-il dans les transitions numériques, environnementales, sociales ? ;
- Le projet s'inscrit-il dans la multi-culturalité (ouverture sur le monde, sur la ville) ? ;
- Le projet répond-il à un besoin non-satisfait ?

#### **Recommandations pour un réseau d'échange sur les budgets participatifs**

Il existe déjà une dynamique, qu'il faut renforcer :

- *Un réseau national mais décentralisé*

Le réseau des budgets participatifs doit être d'envergure nationale, mais il doit avant tout s'inscrire dans les régions. Le lobbying peut permettre de mieux inscrire les budgets participatifs dans les territoires. En outre, en s'appuyant sur le lobbying, le réseau doit permettre de donner aux collectivités les capacités logistiques, les moyens humains.

- *Le partage d'expérience*

Le réseau doit permettre aux collectivités d'échanger leurs expériences en vue de s'améliorer.

On notera qu'il ne faut pas mettre en place une procédure nationale, mais une banque nationale (voire internationale, européenne) de bonnes pratiques, de normes et d'outils dont on peut s'inspirer pour innover. Le réseau pourrait par ailleurs offrir des formations en vue de renforcer la capacité des collectivités à mettre en œuvre un budget participatif.

Enfin, au sein du réseau, on pourrait formaliser des groupes à partir des catégories de collectivités (déterminés selon la taille, l'échelon de collectivité, le nombre d'années d'expérience).

- *Le cadre juridique*

Le réseau pourrait offrir un cadre juridique aux budgets participatifs, et sécuriser ainsi les pratiques, tout en laissant aux collectivités la souplesse d'adapter le dispositif aux réalités des territoires où ils sont mis en œuvre.

[Retour en haut](#)

### **Table 3. Le budget participatif dans les grandes aires urbaines et les enjeux d'inclusion. Avec les exemples de Paris et New York**

*Modération : André Jaunay, Forum Métropolitain du Grand Paris*

On identifie 5 grandes orientations concernant les enjeux d'inclusion des publics urbains dans le budget participatif :

1) *La formation, la sensibilisation et la pédagogie, notamment sur les enjeux d'exclusion et de complexité institutionnelle*

On peut identifier plusieurs propositions favorisant la mise en œuvre de cette première orientation :

- La connaissance du territoire et la formalisation de cette connaissance, afin de mieux identifier les besoins des personnes défavorisées et des secteurs en difficulté (la ville de New York a par exemple réalisé une cartographie des réalités sociales) ;
- L'inclusion des publics éloignés, non seulement dans les consultations, mais également dans les travaux d'élaboration du budget participatif. Cet objectif d'inclusion implique l'organisation de rencontres en présentiel, le recours exclusif au numérique ne permettant pas de toucher les publics les plus éloignés. Il implique aussi que les travaux portent sur des sujets propices et sensibles, mobilisant un large public, comme ceux de l'école et de l'éducation par exemple.

En misant sur la sensibilisation et la pédagogie, ces propositions peuvent ainsi contribuer à l'inclusion des publics les plus éloignés dans le dispositif du budget participatif.

2) *La participation au budget participatif*

En vue de faire du budget participatif un dispositif inclusif, il importe de se demander qui vote, comment et pour quoi. Ces premières questions conduisent à s'interroger sur les conditions et les modalités de vote pouvant faciliter la participation. En outre, doit-on permettre à tous les publics affectés par les projets de prendre part au vote ? Si oui, alors

l'enjeu est de déterminer les conditions de participation : si dans les élections traditionnelles, les votants sont définis selon leur lieu de domicile et/ou leur nationalité, on pourrait imaginer de permettre de voter selon le lieu de travail, les lieux régulièrement fréquentés etc. Au Portugal, par exemple, il n'existe pas de conditions minimales pour participer au budget participatif, et même les touristes étrangers peuvent exprimer leur voix dans le cadre du dispositif.

### 3) *La question métropolitaine*

Dans les grandes aires urbaines, le budget participatif est généralement coordonné par un pôle central, mais les actions se limitent bien souvent à une échelle de proximité. On ne saurait se satisfaire de cette situation. En outre, il serait intéressant de promouvoir davantage d'opérations de grande ampleur, concernant l'ensemble de la métropole, voire un ensemble de collectivités. La mise en œuvre de tels projets pourrait être facilitée par l'établissement d'un réseau d'opérateurs et d'experts, permettant aux différents acteurs impliqués d'échanger sur leurs pratiques et d'instaurer progressivement une culture métropolitaine commune.

- 4) *La complémentarité des projets participatifs et des différentes formes d'engagement* : Le financement participatif, et notamment le crowdfunding, constitue une piste intéressante pour le financement des projets participatifs : il permet de mixer les modes de financement et les formes d'engagement, et de dépasser ainsi les contraintes d'un budget participatif classique. Accessible à tous, il s'inscrit dans la dynamique participative et inclusive qu'entend promouvoir le dispositif du budget participatif. Toutefois, le financement participatif ne doit pas conduire à un désengagement du secteur public quant au financement des projets municipaux. On notera par ailleurs que la ville de Grenoble organise chaque année une semaine du participatif, laissant place à l'émergence de nouvelles formes d'engagement.

### 5) *Les modalités des projets participatifs*

Dès le départ, il importe de préciser les modalités des projets proposés dans le cadre du budget participatif, telles que : la durée dans laquelle les projets peuvent s'inscrire ; les modalités de fonctionnement des projets ; les personnes qui en portent la responsabilité ; les modalités de suivi des projets.

## **Recommandations du groupe 3 pour un réseau d'échange sur les budgets participatifs :**

- Mener une réflexion commune sur l'inclusion des publics éloignés dans les budgets participatifs portés par les grandes métropoles.
- S'appuyer sur les projets de grande ampleur, qui peuvent mobiliser plusieurs collectivités sur une même opération, en vue de créer une culture métropolitaine commune.
- Intégrer les opérateurs et les experts qui travaillent sur le budget participatif.
- Ouvrir la voie à différentes formes d'engagements participatifs, au-delà des budgets participatifs (financement participatif etc).

[Retour en haut](#)

## Table 4 - Le budget participatif comme moyen d'inclusion sociale ?

Modération : William Arhip-Paterson, Université Paris 1 – Mairie de Paris

L'inclusion sociale figure en bonne place parmi les objectifs régulièrement cités par les collectivités qui mettent en place un budget participatif.

En vue de répondre concrètement à cette aspiration, on suggère les propositions suivantes :

- Faire des acteurs de terrain (associations locales, centres sociaux, agents municipaux locaux, bailleurs sociaux...) les relais du budget participatif entre la collectivité et les habitants. Ces acteurs ont en effet l'habitude de travailler avec les publics éloignés et ils sont les plus à-mê me de les informer et de les mobiliser.
- Accompagner les habitants dans leurs démarches participatives : « la participation, ça ne se décrète pas ». Avec le soutien des acteurs locaux, il importe donc d'aller vers les publics, de leur apporter des informations précises sur le budget participatif et les modalités de participation (à travers l'organisation de réunions publiques par exemple) et d'accompagner les porteurs de projets à travers un suivi régulier. L'enjeu est non seulement de sensibiliser les habitants aux démarches participatives, mais aussi de les faire monter en compétence (en les soutenant dans leurs projets par exemple). Cela demande du temps et il importe donc d'y consacrer les moyens adéquats.
- Diversifier les modes de participation : le vote numérique et le vote papier ne touchent pas les mêmes publics.
- Donner de la visibilité au budget participatif, à travers par exemple l'organisation d'un forum du budget participatif où les porteurs de projets sont invités à promouvoir leur projet auprès des autres habitants (comme à Grenoble). La collectivité peut aussi choisir de communiquer sur le dispositif lors d'événements déjà existants, comme un festival annuel par exemple. Une telle stratégie permet de limiter les moyens déployés spécifiquement pour le budget participatif.
- Communiquer sur les projets qui ont été mis en œuvre lors d'éditions de budgets participatifs passés, afin de donner confiance aux habitants dans le dispositif.
- Sensibiliser et mobiliser les services et acteurs de la collectivité qui ne sont pas directement concernés par le budget participatif. Identifier dans chaque service un agent-référent du budget participatif, capable de communiquer à son tour sur le dispositif et de répondre aux questions des habitants. Cela implique un réel portage politique.

Enfin, il importe de préciser que même si le budget participatif peut permettre de sensibiliser des publics éloignés aux démarches participatives, il ne s'agit pas là d'un dispositif qui apportera des transformations sociales profondes au sein d'une collectivité. Le budget participatif n'est en effet qu'un outil, pas une fin en soi, et il faut donc rester modeste quant à sa dimension inclusive.

### Recommandations du groupe 4 pour un réseau d'échange sur les budgets participatifs :

- *Capitalisation et prospective*

Le réseau doit permettre aux collectivités ayant mis en place un budget participatif de faire part de leurs expériences, de témoigner des difficultés qu'elles ont éventuellement rencontrées et des enseignements qu'elles ont pu en tirer, et de partager les outils et ressources auxquels elles ont pu avoir recours. La capitalisation de ces retours

d'expériences et outils au sein du réseau peut ensuite permettre aux collectivités qui souhaitent mettre en place un budget participatif de mobiliser des outils déjà expérimentés et de connaître les erreurs à éviter.

Les ressources et outils capitalisés pourraient par ailleurs être soumis au regard d'experts, en vue d'enrichir et de perfectionner les bonnes pratiques repérées. On pourrait imaginer la mise en place de formations au sein du réseau.

- *Rationalisation des réseaux de budgets participatifs*

Les réseaux de budgets participatifs tendent à se multiplier ; il semble donc nécessaire de rationaliser leurs pratiques respectives, voire de les rassembler dans un même réseau. En effet, rassembler les porteurs de budgets participatifs dans un même réseau permettrait de faire du lobbying politique, à condition que les élus en demeurent exclus. Il importerait également de mener une réflexion collective sur la place des habitants au sein de ce réseau.

Ce réseau unique des budgets participatifs pourrait en outre constituer le comité de pilotage décidant du programme des rencontres nationales du budget participatif. Pour certains participants, la place de Décider ensemble est plutôt dans le lobbying ainsi que dans l'accompagnement à la définition d'un cadre juridique et d'une charte des budgets participatifs plutôt que dans la création et l'animation d'un réseau.

- *Un réseau mobilisable*

Le réseau des budgets participatifs doit non seulement permettre aux porteurs de budgets participatifs de partager leurs expériences, mais aussi de se rencontrer, de se connaître et de co-construire. Cela permettra de rendre le réseau facilement mobilisable par les agents ayant des demandes particulières et des questions spécifiques concernant l'organisation de leur budget participatif.

[Retour en haut](#)